



50^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises

Genève, le 21 juin 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse tient à remercier le Groupe de travail [sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises] pour son rapport sur les enseignements et perspectives de la pandémie de coronavirus dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme, les rapports annexés ainsi que le rapport sur la dixième session du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme.

Cette crise a accentué les inégalités existantes et exposé notamment les travailleurs les plus précaires et vulnérables, à ses conséquences les plus dramatiques.

Dans le contexte de cette crise, la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme s'est révélée très pertinente pour répondre aux risques accrus en matière de droits de l'homme dans des chaînes d'approvisionnement mondiales mises à rude épreuve.

Il était dès lors essentiel que les Etats, les entreprises et toutes les parties prenantes apportent une réponse basée sur les droits de l'homme, en renforçant les mesures de protection des travailleurs, l'exercice de la diligence raisonnable et l'accès à des voies de recours effectives.

En particulier, il est crucial d'avoir souligné que les mesures prises pour atténuer les impacts économiques de la crise doivent être respectueuses des droits de l'homme et de l'environnement.

Les enseignements tirés de cette crise doivent nous aider à faire face à toutes celles présentes et à venir en appliquant les Principes directeurs.

Etant donné que les recommandations du rapport valent aussi pour les crises à venir, comment le Groupe de travail prévoit-il d'amplifier sa diffusion dans d'autres enceintes ?

Je vous remercie.